

Le problème

Problèmes bien connus de la solitude et de la dépendance des seniors en milieu rural, du coût très élevé des maisons de retraite et de l'éloignement de tous lieux de consultation.

Votre solution innovante

La création, pour des seniors valides ou à mobilité réduite, de modules de 4 logements, en location, avec une salle de consultations attenante.

Les objectifs

Pallier la solitude des personnes âgées en leur proposant de s'installer en centre-bourg. Leur permettre de rester dans leur environnement pour un faible coût, ainsi que de bénéficier de diverses aides.

Amener des professions médicales et la téléconsultation en milieu rural.

La description de l'innovation

- **Qui :**

La municipalité de Couzon, un architecte, une entreprise française spécialisée dans la conception de modules écoresponsables sur mesure. L'Etat, la Région, le Conseil Départemental, Moulins Communauté, les caisses de retraite.

- **Pour qui :**

Personnes âgées de la commune, de l'agglomération, valides ou en situation de dépendance.

- **Quoi :**

Après une rencontre avec des entreprises fabriquant ces modules au salon des maires en 2017, la commune a acquis un terrain en centre-bourg occupé par une maison vétuste et inoccupée depuis 10 ans.

En février 2018, un permis est déposé pour la construction de 5 modules avec la salle de consultation/salle commune. Appel d'offres en mars 2018.

Les modules arrivent totalement équipés : cuisine, salle de bains, climatisation, volets électriques, etc. Ils sont très rapidement installés.

Chaque appartement est loué 520 €

La salle de consultation (nettoyage, électricité) est prise en charge par les infirmières qui payent un loyer.

L'entretien des espaces verts sera assuré par le cantonnier et le ménage de la salle commune par la cantinière, chacun sur leurs horaires.

Les locataires seront suivis par une assistante sociale et seront éligibles à toutes les aides à domicile : portage de repas, ménage, soins médicaux.

- **Quand :**

Après démolition de la maison en novembre 2018, préparation des fondations en mars 2019, les modules déjà équipés sont montés sur le site en mars 2019, inauguration : 11 juin 2019.

Les moyens humains et financiers (Internes et externes)

Projet porté par le maire, le conseil municipal et la secrétaire de mairie. Dépôt des demandes de subventions en février 2018. Les loyers perçus remboursent l'emprunt, permettent d'assumer les faibles charges comme de dégager des revenus qui viennent pallier les baisses de dotations.

- **Budget total :**

470 000 €, dont 376 000 € de subventions et 94 000 € pour la commune soit 20 %.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact :**

Revitalisation du centre-bourg.

Bénéfice pour les familles qui ont des parents isolés ou éloignés, dépendant ou non, qu'ils peuvent ainsi avoir non loin de chez eux.

Socialisation des seniors facilitée par la proximité des lieux où se déroulent diverses activités à leur intention, interactions possibles avec les enfants du centre de loisirs, utilisation de la bibliothèque municipale.

Economies pour les locataires, pour l'Etat et les caisses de retraite (tarif mensuel en maison de retraite : 1800€ à 3000€).

Structure bien plus légère et économique que les maisons de santé.

Stabilité des locataires qui pourront occuper leur appartement même s'ils souhaitent un jour s'équiper d'un lit médicalisé plutôt que d'aller dans un EPHAD.

Développement des métiers liés au service à la personne.

- **Potentiel :**

Projet facilement reproductible qui tient compte de la réalité économique des personnes vivant en milieu rural dont la retraite est souvent très modeste.

Intérêt des professions médicales ou paramédicales qui se succéderont dans la salle de consultation selon un planning mensuel préétabli.

Rapidité d'exécution et de mise en place.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution :**

Les 4 logements seront tous loués au 1^{er} octobre 2019. Certains dès le 20 juin 2019.

3 infirmières se sont engagées sur le projet. Le suivi sera assuré par l'équipe municipale.

Création de 3 nouveaux modules dans deux ans. Equipement d'un appareil de téléconsultation à partir de janvier 2020, date à laquelle le décret autorisant les infirmières à accompagner la téléconsultation sera mis en application.

La presse régionale : La Montagne, La Semaine de l'Allier, FR3 Auvergne, Radio RCF ont suivi et suivent le projet.

3 Mots clés : Dépendance – Seniors - Logement

Contact :

Christophe de CONTENSON, Maire

04 70 66 20 86 - 06 33 69 45 70

couzon.mairie@wanadoo.fr